



Education International

Internationale de l'Éducation

Internacional de la Educación

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Déclaration du CSEE « Inverser la tendance : investir dans l'éducation »

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE
– CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-président·e·s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9^e
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

Trésorier

Mike JENNINGS

adressée à la réunion conjointe du Conseil des

Affaires économiques et financières et du Conseil Education « Investir dans les
compétences des individus » (Bruxelles, 8 novembre 2019)

Adopté par le Comité du CSEE le 5 novembre 2019

« Faites ce qu'il faut et faites-le bien » : augmentez l'investissement public dans l'éducation et protégez les services d'éducation publics et leur gouvernance face à l'influence et la mainmise des acteurs privés et de leurs investissements, afin de préserver la mission essentielle et ambitieuse de l'éducation et de la démocratie.

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), regroupant 132 syndicats de l'enseignement représentant tous les niveaux du secteur dans 52 pays, soit plus de 11 millions d'employé·e·s de l'éducation, souhaite apporter sa contribution à la prochaine réunion politique conjointe des ministres de l'Éducation et des ministres des Finances concernant « l'efficacité, l'efficience et la qualité de l'éducation et de la formation ».

Le CSEE appelle les ministres à accroître les budgets de l'éducation publique afin de garantir que, dans le cadre du débat politique, les engagements en faveur de la réalisation et de la mise en œuvre intégrale de l'Objectif de développement durable 4 des Nations Unies à propos de l'éducation soient pleinement respectés, que le premier principe du Socle européen des droits sociaux devienne une réalité pour l'ensemble des citoyen·ne·s européen·ne·s et que la construction de l'Espace européen de l'éducation post-2020 puisse être achevée. Un débat limité, réduisant la valeur et la mission de l'éducation à des considérations économiques et des principes de rentabilité, définis par les entreprises, les mécanismes du marché et les approches dans le cadre de l'élaboration des politiques éducatives, risque de porter préjudice à la qualité de l'éducation, considérée comme un bien public et un droit fondamental dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948), en réduisant tout espoir de bâtir des sociétés plus justes et en portant atteinte à la liberté et à la démocratie. **Des sociétés plus équitables, plus justes et plus démocratiques se construisent sur la base d'une éducation publique de qualité, gratuite et universelle pour tous les individus.**

La multiplication des restrictions budgétaires, associée aux tentatives de livrer les systèmes éducatifs à la marchandisation, à la privatisation et à la commercialisation, risque de modifier radicalement les principaux objectifs et missions de l'éducation. Ces tentatives englobent l'introduction d'instruments de nature apparemment technique, comme la combinaison intelligente des investissements publics et privés dans le cadre des nouveaux mécanismes de financement de l'UE, ou la volonté d'une participation plus active du secteur privé dans le financement de l'éducation et diverses autres activités, au travers de la promotion de systèmes de réglementation flexibles, en vue de rentabiliser au maximum

l'allocation des ressources au sein du secteur de l'éducation. Alors que, selon le dogme néolibéral prédominant, ils sont supposés renforcer l'efficacité et l'efficience économique, **l'introduction de ces mécanismes du marché dans les systèmes éducatifs éclipse des objectifs collectifs et plus larges, tels que ceux de l'équité, de la cohésion sociale et de l'inclusion. Ils perpétuent les divisions au sein de l'économie et de la société.**

Le CSEE met en garde les ministres de l'Éducation et des Finances, en leur rappelant que le recours aux marchés pour organiser les services publics tels que l'éducation, n'est ni efficace ni rentable. Progresser en faveur de l'équité et de la justice sociale doit être un objectif central et contribuer à la cohésion sociale et à la construction de sociétés plus justes. Le CSEE rappelle que les gouvernements ont pour principale responsabilité d'accroître les investissements dans l'éducation publique et d'établir des budgets de l'éducation publique prévoyant des ressources suffisantes, prévisibles et durables pour ce secteur. Responsabilité, contrôle public et transparence des budgets de l'éducation sont autant de conditions préalables indispensables pour évaluer la répartition équitable des ressources publiques et garantir que celles-ci répondent aux besoins des groupes les plus marginalisés au sein de nos sociétés. Aujourd'hui déjà, les gouvernements qui délèguent leur rôle de prestataires de services publics à des intervenants privés contribuent à renforcer les inégalités sociales et économiques qui ne cessent de se creuser tant en Europe que dans le reste du monde, et à accentuer toute une série de problèmes sociaux. **Les autorités éducatives et les institutions scolaires se doivent d'expliquer clairement que les opportunités du marché privé ne sont pas forcément compatibles avec l'éducation publique de qualité, ni avec la responsabilité, le contrôle public et la transparence qui y sont liés.**

Le CSEE demande instamment aux ministres de l'Éducation et des Finances de prendre en compte dans leurs échanges les recommandations et considérations politiques suivantes :

- **La marchandisation, la privatisation et la commercialisation de l'éducation se manifestent sous de multiples formes :** la sous-traitance des services d'éducation et le transfert des frais de scolarité aux étudiant·e·s, considéré·e·s de plus en plus souvent comme des consommateur·rice·s et non plus comme des apprenant·e·s ; l'adoption de pratiques de gestion propres au marché pour la direction des établissements scolaires ; et la possibilité pour les entreprises de générer des fonds au niveau des établissements scolaires. Le développement de systèmes d'évaluation mécaniques et normalisés, apparentés à ceux appliqués dans les marchés et où la performance est associée aux gratifications ou aux sanctions, ainsi que le recours de plus en plus fréquent aux impératifs commerciaux et économiques, risquent de se faire au détriment d'une éducation et de programmes d'études inclusifs et complets.
- Les conclusions et statistiques généralisées, ainsi que les bonnes pratiques décontextualisées, présentées aux ministres (notamment les avantages des investissements mixtes publics et privés, la promotion des regroupements d'écoles et la fermeture de certains établissements) génèrent des **preuves biaisées sur le plan idéologique qui faussent les débats politiques et les orientent dans le sens d'une restructuration conforme aux principes du marché et non aux principes de**

l'éducation, au travers de l'adoption de valeurs consuméristes et d'une acceptation des inégalités.

- Les études démontrent (voir SIPE de l'OCDE, 2019 ; Stevenson H. et al., « Politiques en matière d'éducation et de formation au sein du semestre européen », CSEE, 2016) que les principales composantes du débat politique proposé, comme la gestion et l'autonomie scolaires, la responsabilisation basée sur les résultats et la rémunération au mérite pour le personnel enseignant, toutes fondées sur une amélioration supposée de l'efficacité et de l'efficience des dépenses, ont une **incidence négative sur la qualité de l'éducation. Ces composantes peuvent gravement porter atteinte aux systèmes d'éducation publics au sein de l'UE et avoir des conséquences à long terme sur les individus, les sociétés, l'économie, ainsi que sur le projet européen.**
- A plusieurs reprises, le CSEE a signalé les répercussions des réformes éducatives basées sur la rentabilité, qui décentralisent la prise de décision et contribuent à promouvoir des méthodes de gestion des établissements scolaires orientées sur le marché. Ces changements sont imputables aux décisions unilatérales des gouvernements, prises au détriment du dialogue social, du respect de la profession, de la négociation collective indépendante et de la participation des syndicats de l'enseignement à l'élaboration des politiques. A travers l'Europe et partout ailleurs dans le monde, **les pressions sur les conditions de travail, l'autonomie professionnelle et le rôle du personnel enseignant ne cessent de s'accroître, en raison d'une dégradation des environnements professionnels et pédagogiques, également préjudiciable à l'attrait et à l'avenir de la profession et au développement d'une éducation de haute qualité à long terme.**
- **Les pressions liées aux réformes, l'orientation commerciale et les incitants financiers sont également susceptibles de conditionner la recherche et le financement en fonction des priorités des entreprises et de limiter, par conséquent, les libertés académiques.** Ceci concerne notamment la liberté de conduire des recherches en toute indépendance et en l'absence de toute ingérence, ainsi que la possibilité pour les universités et les établissements scolaires de promouvoir la recherche fondamentale indépendante, entre autres dans les domaines tels que l'environnement et les sciences sociales, offrant des avantages à court et long terme pour la société et l'économie.
- **Les partenariats public-privé sont une forme d'intervention du secteur privé dans les services d'éducation, ainsi qu'un moyen de faciliter l'introduction des acteurs et des mécanismes privés dans la gestion publique de l'éducation.** Le CSEE s'inquiète de la promotion des cadres politiques européens et des nouveaux instruments financiers de l'UE qui autorisent, voire, encouragent les partenariats public-privé pour le financement des systèmes d'éducation et de formation. Sous l'angle économique, le principe d'injecter rapidement des fonds dans l'éducation pour engranger rapidement des bénéfices à moindre coût, encouragé par les défenseurs des partenariats public-privé, ne s'appuie sur aucune donnée empirique probante. Lorsqu'ils existent, les prestataires privés qui interviennent dans l'offre de services publics n'ont jamais permis de relever les normes de gestion et se sont

même avérés plus coûteux pour les finances publiques à long terme. Les avantages et les inconvénients des partenariats public-privé doivent être évalués de manière critique pour éviter que les systèmes d'éducation ne deviennent la proie des intérêts des lobbyistes dans ce nouveau segment de marché extrêmement concurrentiel.

- **Rentabilité financière et droit à l'éducation ne peuvent jamais être confondus et mis dans le même sac. Si les partenariats public-privé peuvent se présenter sous de nombreuses formes, leur application entre en conflit avec le droit à l'éducation.** Même lorsque, dans le cadre d'un partenariat, la capacité du secteur public reste élevée, la responsabilisation et la prestation non discriminatoire des services d'éducation pour les enfants les plus vulnérables peuvent s'en ressentir en termes de développement et d'évaluation.
- **La privatisation, la marchandisation et la commercialisation de l'éducation accentuent la fragmentation sociétale et les inégalités existantes basées sur la richesse, le genre, l'appartenance ethnique, l'origine géographique ou nationale, ou d'autres facteurs,** renforçant la marginalisation et limitant l'accès de certaines communautés à tous les niveaux de l'éducation (voir le document de travail n° 52 de l'OCDE, 2010 ; PISA 2015 et 2016 de l'OCDE ; et le Rapport mondial sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, 2017). Ces systèmes de financement et de gestion prennent rarement en compte les différents environnements micro-économiques des écoles, notamment les taux de pauvreté, la présence d'industries locales, les niveaux de qualification, ainsi que l'absence de compétences et le taux de chômage des parents, autant de facteurs susceptibles de limiter l'accès des élèves à l'éducation et leur réussite scolaire.